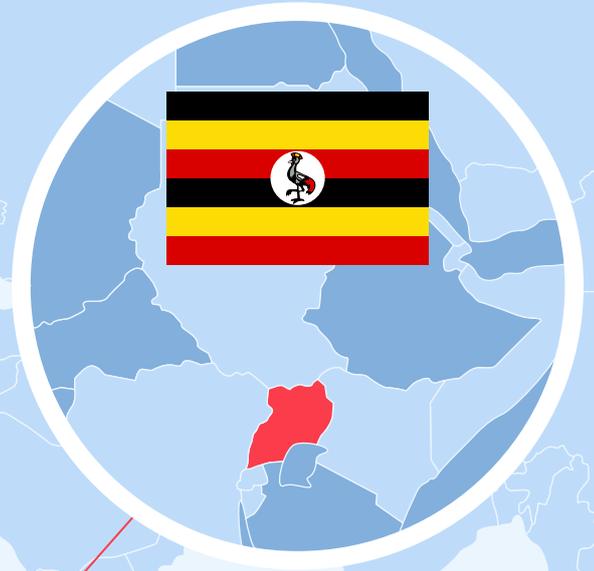




Organisation
internationale
du Travail

OIM
ONU MIGRATION



De la recherche à l'action

► **Ouganda: Agenda national de recherche**

Création d'une base de données probantes pour adopter des politiques éclairées de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains



► Pourquoi avons-nous besoin d'un agenda national de recherche?

L'Enquête nationale sur la main-d'œuvre en Ouganda de 2021 indique que le travail des enfants a augmenté en 2021, atteignant 40 pour cent (6,2 millions) des enfants âgés de 5 à 17 ans, contre 38 pour cent en 2019/2020¹. Avec la fermeture des écoles pendant la pandémie de COVID-19, un rapport de l'UNESCO a estimé que 8 pour cent supplémentaires d'enfants pourrait être astreint au travail des enfants. Il n'existe pas de données représentatives au niveau national sur le travail forcé et la traite des êtres humains, et ce en dépit de la persistance de ces problèmes en Ouganda.

Avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), la communauté internationale s'est engagée à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025 et à éradiquer le travail forcé d'ici à 2030 (cible 8.7 des ODD). Il ressort clairement de la situation en Ouganda la nécessité d'une accélération substantielle des progrès à accomplir si l'on veut atteindre la cible 8.7 des ODD. En outre, l'impact économique du COVID-19 exerce une pression sans précédent sur les gouvernements et les familles, ce qui peut freiner les efforts déployés par les pays pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

Le choix des politiques à mettre en œuvre s'avère ainsi primordial pour atteindre la cible 8.7 des ODD, et un accès aisé à des données probantes et fiables est quant à lui indispensable pour documenter ces choix. Le nombre croissant de données probantes disponibles aux niveaux national et international permet de mieux appréhender la combinaison de politiques à mettre en œuvre pour réaliser de réels progrès dans la lutte contre le travail des enfants et ses causes profondes. Toutefois, il existe encore d'importantes lacunes qui entravent l'élaboration de telles politiques.

L'identification de domaines de recherche prioritaires est donc essentielle pour soutenir les efforts stratégiques de l'Ouganda visant à éliminer le travail des enfants et le travail forcé. C'est dans ce contexte qu'en 2020, le projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) a lancé un processus d'élaboration d'un agenda national de recherche. Et c'est grâce à ce processus participatif, impliquant la communauté universitaire, des experts d'organisations internationales, des acteurs politiques, des ONG et des donateurs, que l'Agenda national de recherche de l'Ouganda a vu le jour.

¹ Voir aussi: Uganda Bureau of Statistics, 2021, *Uganda National Household Survey 2019/2020*.

► Le processus en Ouganda



Inventaire des recherches existantes

Plus de 40 intervenants nationaux ont participé à un atelier en ligne tenu en décembre 2021. Un vaste inventaire des recherches sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains a été réalisé au début de l'année 2022. Les principaux articles, études et rapports de recherche, y compris les évaluations d'impact, ont été répertoriés. Les résultats ont été résumés dans une bibliographie annotée afin de documenter les lacunes de données probantes nationales.



Définition des priorités de recherche

Une enquête en ligne et des entretiens avec des acteurs clés ont été menés entre février et avril 2022. Le processus a impliqué des acteurs politiques, le monde de la recherche, des partenaires financiers et des parties prenantes locales. L'accent a été mis sur les questions de recherche prioritaires, les lacunes en matière de connaissances et de données, les priorités de financement et les contraintes institutionnelles.



Organisation d'un atelier de consultation au niveau national

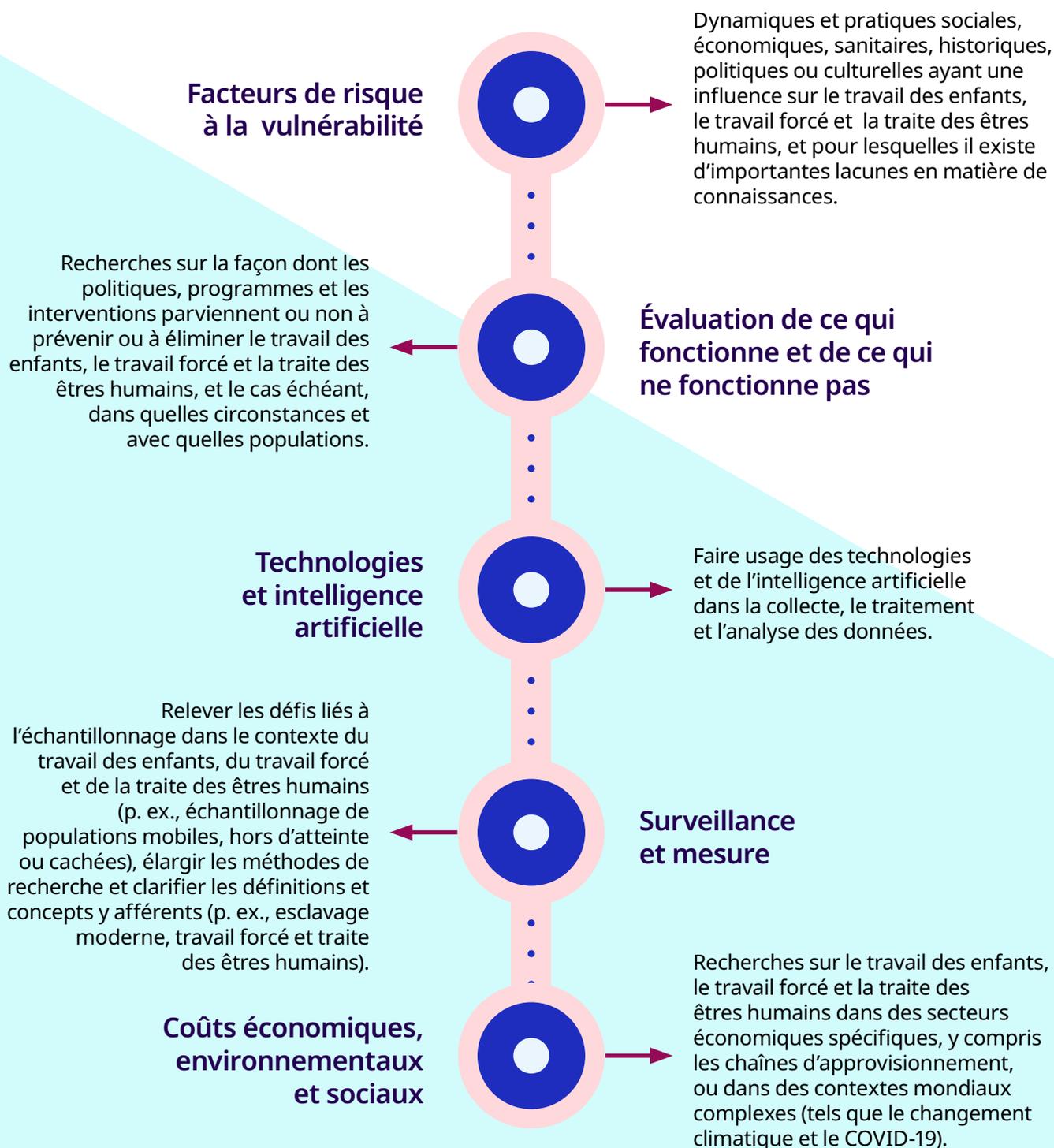
Un atelier de consultation hybride a été organisé le 21 septembre 2022 avec des représentants du gouvernement, de la communauté universitaire nationale, des acteurs politiques, des partenaires financiers et des experts d'ONG et d'organisations internationales. Près de 50 participants ont participé à des débats animés. Les résultats de l'enquête et des entretiens avec les acteurs clés ont permis d'éclairer les discussions de l'atelier de consultation, à l'occasion duquel un projet d'agenda de recherche a été présenté, discuté et amendé.



Élaboration d'un Agenda national de recherche

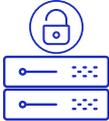
L'Agenda de recherche a une durée limitée (de 3 à 5 ans) et devra être réexaminé en fonction des avancées obtenues et des problèmes rencontrés dans la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

► Cinq grands domaines thématiques



Une collecte durable et plus éthique des données s'avère avant tout nécessaire. L'idéal serait que les données soient centralisées et rendues accessibles aux chercheurs. Il faudrait envisager d'utiliser les données existantes, administratives ou autres, pour mieux appréhender ces questions. Les canaux de diffusion des résultats de recherche auprès des acteurs impliqués dans la conception des politiques devraient être améliorés.

► Agenda principal

Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatique
Facteurs de risque à la vulnérabilité 	Migration	Quels sont les facteurs de vulnérabilité des migrants en situation de travail des enfants et de travail forcé?	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail décentes / programmes connexes (y compris le ciblage de services spécifiques) • Politiques de protection sociale
	Informalité	De quelle manière l'informalité peut-elle favoriser le travail des enfants et le travail forcé?	
	Données démographiques	Comment améliorer les études transversales relatives au travail forcé? Comment la prise en charge des personnes âgées influe-t-elle sur l'emploi du temps des enfants et sur leurs résultats scolaires?	
	Mariage des enfants	Quel est l'impact du COVID-19 sur le mariage des enfants?	
	Culture et normes sociales	Quel rôle jouent les pratiques culturelles et traditionnelles dans la vulnérabilité croissante au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains?	
	Tâches ménagères	Quel est l'impact des tâches ménagères sur la santé et les résultats scolaires des enfants (notes, taux de décrochage scolaire, etc.)	
	Santé physique et mentale	Quels sont les effets à court et à long terme du travail des enfants dans les formes de travail (spécifiques) potentiellement dangereuses?	
Évaluation de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas 	Développement des compétences (petite enfance)	Quel est l'effet des programmes de développement de la petite enfance sur le travail des enfants et la scolarité?	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement juridique • Pratiques de recrutement de main-d'œuvre • Politiques d'éducation • Programmes de protection sociale et de subsistance
	Campagnes de sensibilisation et d'information	Quel est l'effet des campagnes de sensibilisation sur la mise en œuvre des politiques (et/ou sur l'éventuelle réduction du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains)?	
	Formation professionnelle	Quel rôle peut jouer l'enseignement technique et professionnel en PME dans la réduction du travail des enfants?	
	Contrôle et application de la loi	Quelle est l'efficacité des normes du travail et des autres services d'application de la loi dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé?	
	Survivants du travail forcé et de la traite des êtres humains	Qu'apporte la participation des survivants aux programmes d'intervention? Quelles sont les stratégies efficaces pour atténuer les traumatismes de ces expériences?	
	Cadre juridique	Quelle est l'efficacité sur le long terme des pratiques juridiques et d'application de la loi dans la détection des cas de travail des enfants, de travail forcé et de traite des êtres humains?	
	Programmes de protection sociale et de subsistance	Quels types de programmes sont (les plus) durables et efficaces pour protéger les enfants et les familles du travail des enfants et du travail forcé? Quels sont les aspects des programmes de protection sociale et de subsistance (p. ex. transferts en espèces, crédit, travail parental) qui peuvent aider à combattre le travail des enfants et le travail forcé, et de quelle manière?	
Technologies et intelligence artificielle 	Collecte éthique de données	Quel est l'impact des technologies et de l'intelligence artificielle sur la collecte de données dans un contexte spécifique?	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'identification, de retrait, de réhabilitation et d'orientation • Systèmes de surveillance des communautés

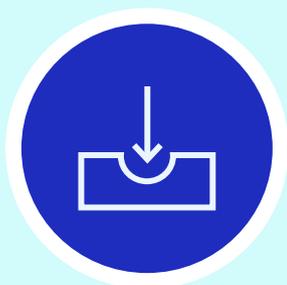
Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatique
Surveillance et mesure 	Échantillonnage	Comment peut-on améliorer l'éventail des méthodes d'échantillonnage utilisé dans les recherches sur le travail forcé?	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'identification, de retrait, de réhabilitation et d'orientation • Systèmes de surveillance des communautés
	Méthodes	Quels sont les indicateurs communs nécessaires pour assurer l'identification et le suivi du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains? Comment différentes méthodes de recherche peuvent-elles aborder les interconnexions entre travail des enfants et travail forcé? Comment la recherche peut-elle mieux impliquer les communautés locales et les lieux de travail, et leur bénéficier?	
	Définitions et concepts (travail des enfants, protection des enfants, esclavage moderne, travail forcé, traite des êtres humains)	Comment comparer les résultats et les procédures de collecte de données en fonction des différents concepts et définitions?	
Coûts économiques, environnementaux et sociaux 	Changement climatique	Comment le changement climatique influence-t-il les risques de travail des enfants et de travail forcé? Comment le changement climatique modifie-t-il les facteurs de vulnérabilité au travail des enfants et au travail forcé?	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de main-d'œuvre • Diligence raisonnable • Liberté syndicale et négociation collective
	Chaînes d'approvisionnement	Quel rôle jouent les chaînes d'approvisionnement mondiales dans le travail des enfants et/ou le travail forcé (en tenant compte des structures économiques plus larges et en particulier des marchandises/fournisseurs tiers)?	
	Secteurs économiques spécifiques	Quelle est l'incidence du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains dans des secteurs spécifiques (tels que l'exploitation minière à petite échelle, l'agriculture, la culture de la canne à sucre ou du café)?	
	COVID-19	Quel a été l'impact du COVID-19 sur les facteurs déterminants du travail des enfants et du travail forcé? Quel a été l'impact du COVID-19 sur les facteurs d'incitation/ attraction menant au travail des enfants et au travail forcé?	

► L'Ouganda comme pays pionnier

En décembre 2018, l'Ouganda est devenu un pays pionnier de l'Alliance 8.7. En réponse à l'Appel à l'action de Durban, le gouvernement de l'Ouganda a amplifié ses actions pour:

1. Accélérer les efforts multipartites visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants, en accordant la priorité aux pires formes de travail des enfants et en faisant du travail décent une réalité pour les adultes et les jeunes en âge légal de travailler.
2. Mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture.
3. Renforcer la prévention et l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, et garantir la protection des survivants grâce à des politiques et programmes fondés sur des données probantes et sur les informations fournies par les survivants.
4. Garantir le droit des enfants à l'éducation et l'accès universel à une éducation et à des formations de qualité, gratuites, obligatoires, équitables et inclusives.
5. Assurer l'accès universel à la protection sociale.
6. Amplifier le financement et la coopération internationale pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé.

► Appel à l'action



Collaborer



Innovover



Accélérer

Au cours de l'atelier de consultation tenu en septembre 2022, les différents intervenants ont souligné l'importance de faire le lien entre la recherche et la mise en œuvre des politiques. La recherche doit être diffusée dans des formats utiles et accessibles aux acteurs chargés de l'élaboration des politiques. Les participants sont, par exemple, en faveur de la centralisation des données et des recherches.

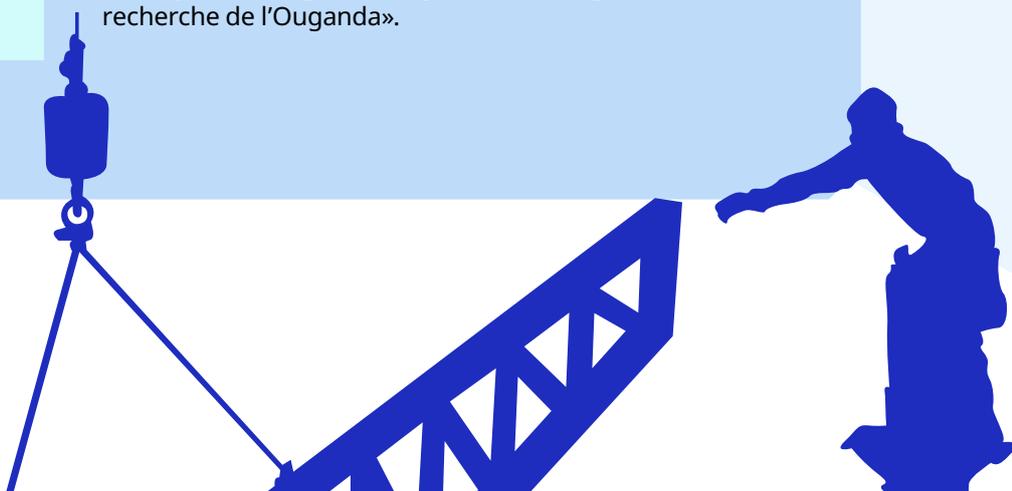
L'Agenda national de recherche de l'Ouganda offre à toutes les parties prenantes la possibilité d'entreprendre et de soutenir des recherches portant sur les domaines prioritaires identifiés. L'amélioration de la coordination et du dialogue entre le gouvernement et le monde de la recherche ne pourra qu'accélérer la mise en œuvre des politiques.

À cette fin, toutes les parties prenantes contribueront à approfondir la compréhension des causes profondes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains, et à documenter les politiques nécessaires pour progresser vers la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

Dans chaque domaine thématique, quelques questions de recherche fondamentales ont été définies dans le but d'encourager les chercheurs, y compris les chercheurs novices, à s'en inspirer pour combler les lacunes en matière de données probantes. Cela permettra également aux praticiens et aux chercheurs d'affiner les questions de recherche afin de répondre aux priorités et aux besoins spécifiques de leurs domaines d'expertise.

Nous encourageons de nouvelles collaborations et autres approches innovantes pour mettre en œuvre l'Agenda national de recherche de l'Ouganda. Nous comptons également sur de futurs engagements financiers et techniques pour traduire la recherche en actions politiques et en solutions pour le développement durable.

Vos commentaires et autres retours sont les bienvenus! Si vous avez des suggestions ou des questions sur l'Agenda national de recherche de l'Ouganda, veuillez nous écrire à rtaproject@ilo.org avec l'objet suivant: «Agenda national de recherche de l'Ouganda».



► Le projet «De la recherche à l'action» (RTA)

Utiliser les connaissances pour accélérer les progrès dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

Le projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) vise précisément à combler le fossé entre la recherche et l'action dans le contexte de la conception de politiques et programmes afférents au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains. Les principaux objectifs du projet consistent à améliorer l'accès aux données probantes, à faciliter l'appréhension des recherches disponibles et lacunes existantes, à améliorer la capacité de fournir des données probantes et à combler les lacunes, et à promouvoir un intérêt et un engagement renouvelés dans le domaine en question. Le projet RTA collabore étroitement avec la Division de la protection de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Le projet RTA est financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL).

► Remerciements

Le projet RTA remercie le gouvernement de l'Ouganda. Le projet remercie également le Conseil consultatif international (CCI) de ses précieux conseils prodigués par le biais des multiples ateliers de consultation tenus jusqu'à présent. Le CCI est composé d'experts techniques de l'OIT, d'organisations internationales, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, du Département du Travail des États-Unis (USDOL), de pays pionniers de l'Alliance 8.7, d'instituts nationaux de statistique, d'ONG internationales et de représentants du monde de la recherche.

► rtaproject.org

© Bureau international du Travail - 2022
Publié en novembre 2022

Sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Ce document a été produit dans le cadre du projet RTA «De la recherche à l'action» de l'OIT (GLO/18/20/USA). Ce projet est financé par le Département du Travail des États-Unis en vertu de l'Accord de coopération n° IL-32462-18-75-K. 100 pour cent des fonds y afférents proviennent de fonds fédéraux, pour un montant total de USD 3 360 000. Ce document ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du Département du Travail des États-Unis, et la mention d'appellations commerciales, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique en rien leur approbation par le gouvernement des États-Unis.